VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du mercredi 04 juin 2025

Délibération n°15
DEL 2025/042

OBJET :
Attribution d'une subvention au projet de Maison médicale et centre de prévention

Date de convocation : **28 mai 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 04 juin 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 6
M. MEHDI Saïd (pouvoir LEPINAY Marie-Christine)
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)
Mme PHALIPPOU Martine (pourvoir HABERMEYER Olivier Bernard)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien)

Secrétaire de séance : Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule.

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

La commune de Graulhet est confrontée, comme de nombreux territoires, à une raréfaction de l'offre de soins, accentuée par une démographie médicale défavorable et une croissance de la population vieillissante. Ce constat a conduit à une mobilisation locale autour d'un projet structurant de santé.

L'association « Santé, Vie, Prévention », créée selon la loi du 1er juillet 1901, a pour objectif de mutualiser les moyens humains et matériels pour favoriser l'attractivité médicale du territoire, renforcer l'exercice coordonné entre professionnels de santé, développer l'éducation thérapeutique et les actions de prévention, en particulier en direction des publics vulnérables et éloignés des soins.

Le projet porté par cette association prévoit, à compter de 2025, l'ouverture d'une maison médicale et d'un centre de prévention des maladies dans les locaux de la « Nouvelle Maison Médicale » située 68 boulevard de Genève, à Graulhet. Ce projet innovant vise à :

- Renforcer l'accès aux soins cardiologiques de proximité,
- Développer les consultations spécialisées avancées,
- Réaliser des bilans de santé personnalisés (BIS, PSA, PVP),
- Créer une dynamique territoriale de santé en partenariat avec la CPTS Centre Tarn et les instances de santé publique (ARS, CPAM, etc.),
- Contribuer à la mise en œuvre du Contrat Local de Santé.

Ce projet bénéficie d'un plan de financement solide, impliquant un autofinancement partiel, des dotations institutionnelles et la sollicitation de subventions publiques.

A ce propos, les partenaires de santé du territoire ont été associés tant à la réflexion sur le projet qu'à la sollicitation de participations technique et financière. L'ARS et le CPTS apporterons leur soutien au projet.

Afin d'accompagner ce projet structurant et répondre à l'intérêt général local en matière de santé publique, la Ville de Graulhet envisage de soutenir financièrement l'association porteuse du projet en lui attribuant une subvention d'équipement à hauteur de 60 000 euros pour contribuer aux investissements de démarrage (matériel médical, informatique, aménagement des locaux).

Conformément aux dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, une convention fixant les conditions d'utilisation de cette subvention sera établie entre la commune et l'association bénéficiaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'ATTIBUER une **subvention d'équipement de 60 000 euros** à l'association « Santé, Vie, Prévention », domiciliée 68 boulevard de Genève à Graulhet (81300), pour la réalisation du projet de création d'une Nouvelle Maison Médicale et d'un Centre de Prévention des Maladies,

- DIT que cette subvention fera l'objet d'une **convention** précisant les modalités de versement, de suivi et de justification des dépenses engagées,

- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal,

- DE DONNER pourvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et signer tout acte afférent

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR** Le secrétaire de séance : **SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule**





Déposée en Préfecture le : 18 JUIN 2025

Publiée le : 18 JUIN 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »